

Département du Var

VILLE DE SAINT CYR SUR MER

Arrondissement de
TOULON

Canton de
SAINT-CYR-SUR-MER

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

N° 2024- 04 - 11

Séance du 9 avril 2024

Diffusée en direct sur la chaine youtube
de la Ville de Saint-Cyr-sur-Mer

Nombre de Conseillers 33

En exercice : 33
Présents : 27
Représentés : 5
Absent excusé : 1

L'an deux mille vingt quatre, le neuf avril,
Le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-CYR-SUR-MER
réuni à l'Espace Provence sur la convocation et sous la présidence de
Monsieur le Maire.

OBJET :

Etaient présents : Monsieur Philippe BARTHELEMY, Maire
Adjoints : Mesdames GOHARD, GUIROU, SAMAT, Messieurs
CORDEIL, FERRARA, HERBAUT, JOANNON, LUCIANO.

Conseillers Municipaux : Mesdames CIDALE Amandine, GENEVOIS
Laura, GIACALONE Sabine, GROC Cynthia, LARLET-LOIR Evelyne,
MONTLAUR Ambre, ORSINI Christine, SZOHR Evelyne, Messieurs
AÏSA Olivier, BAIXE Bruno, GUEGUEN Yannick, HOCQUET
Dominique, LEPACHELET Jacques, OLIVIER Dominique, PAMELLE
Yohann, PEYRARD Christian, STOPPOLANI Gilles, VALENTIN Jean-
Michel.

TRAVAUX DE
RELOCALISATION
ET
CONSTRUCTION
DU CENTRE TECHNIQUE
MUNICIPAL

Etaient représentés :

Adjointe : Madame VANPEE Michèle (procuration à Madame Sabine
GIACALONE)

DEMANDE D'AIDE
FINANCIERE
AUPRES DU
DEPARTEMENT DU VAR

AIDE AUX GRANDS PROJETS

Conseillers Municipaux : Mesdames MANOUKIAN Astrid (procuration
à Madame Cynthia GROC), NEVIERE-MAESTRONI Mireille
(procuration à Monsieur Dominique HOCQUET), Messieurs MAUBE
Yvan (procuration à Monsieur Gilles STOPPOPLANI), ROCHE Jean-
Paul (procuration à Monsieur Christian PEYRARD).

Etait absente excusée :

Conseillère Municipale : Madame ROCHE-SANNA Corinne

<<<>>>

Le Conseil Municipal nomme Monsieur Yannick GUEGUEN, Secrétaire
de séance.

Rapporteur : Monsieur LEPACHELET

Vu le nouveau dispositif d'accompagnement des projets d'investissement conduits par les Communes et les EPCI approuvé par le Conseil Départemental en date du 3 avril 2023,

Vu l'axe 3 du dispositif relatif aux aides aux grands projets et plus spécialement pour la construction durable de bâtiments de service aux publics, les équipements d'intermodalités et mobilités douces notamment,

Considérant le grand projet structurant d'aménagement du Quartier Pradeaux-Gare qui consiste à l'aménagement d'un écoquartier autour d'un pôle d'échange multimodal d'intérêt régional,

Considérant la nécessaire acquisition du terrain clé sur lequel se situent actuellement les services techniques municipaux (dont la Ville est locataire) afin de permettre l'aménagement des voies d'accès et l'aménagement de ce quartier,

Considérant la volonté de la Commune de relocaliser et reconstruire le centre technique municipal sur un terrain dont la Ville a la maîtrise foncière, dans le quartier de la Deidière, contigu aux jardins partagés.

Considérant le souhait de construire un bâtiment vertueux, visant une labellisation « Bâtiments Durables Méditerranéens » répondant à des exigences de sobriété et maîtrise énergétique,

Ce futur CTM offrira une configuration très opérationnelle adaptée à chaque activité permettant une consommation énergétique particulièrement maîtrisée.

Il sera composé de quatre parties fonctionnelles principales :

- Les locaux chauffés destinés aux employés municipaux (bureaux, vestiaires sanitaires, salles de réunion, etc...)
- Les locaux non chauffés destinés au stockage de matériel et équipements,
- Les ateliers des différents corps de métier ainsi que les magasins de stockage, les différents locaux techniques et espaces de travail,
- Les espaces extérieurs tel que les accès, les stationnements, les aires de manœuvre, de stockage extérieur, de lavage, etc....

Considérant la volonté d'intégration du bâti dans son environnement et son inscription dans une démarche de développement durable, d'économie d'énergie et d'accessibilité à tous en parfaite cohérence avec les projets environnementaux de la Commune.

Il est proposé à l'Assemblée Communale de retenir la programmation suivante et de se prononcer sur cette opération pour laquelle la Commune sollicite une aide financière auprès du Département du Var au titre de l'aide aux grands projets :

Travaux de relocalisation du centre technique municipal	COÛT DE L'OPERATION ET AIDES FINANCIERES SOLLICITEES
Conseil Départemental du Var	500 000,00 €
Région Sud Provence-Alpes-Côte d'Azur au titre du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRTE 2021-2024)	669 120,00 €
Autofinancement	3 227 695,56 €
Total HT	4 396 815,56 €
T.V.A 20 %	879 363,11 €
Total TTC	5 276 178,77 €

Le Conseil Municipal, par :

28 voix POUR

4 voix CONTRE (Messieurs Yvan MAUBE (procuration à Monsieur Gilles STOPPOLANI), Dominique HOCQUET, Gilles STOPPOLANI, Madame Mireille NEVIERE-MAESTRONI (procuration à Monsieur Dominique HOCQUET))

Adopte l'exposé qui précède,

Décide d'exprimer la demande d'aide financière du Département pour l'année 2024, telle qu'elle ressort du programme exposé ci-dessus,

Autorise le Maire à solliciter l'aide financière mentionnée ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré

Les Jour, Mois et An susdits

Pour extrait conforme

Le Maire

Le Secrétaire de Séance

Philippe BARTHELEMY

Yannick GUEGUEN